



PLQ Champ-Magnin : Gestion et évacuation des eaux

1. Contexte général

Le périmètre du PLQ d'une superficie de 4'071 m² se situe sur la parcelle 10'375 de la commune de Satigny. Le PLQ prévoit la réalisation de cinq bâtiments ainsi que d'un parking souterrain mutualisé.

2. Equipements publics d'assainissement existants et bassins versants

Le réseau public d'assainissement à proximité du périmètre du PLQ est entièrement réalisé en système séparatif.

2.1 Eaux pluviales

Les eaux pluviales du PLQ sont évacuées au nant d'Avril par l'intermédiaire du réseau public existant sous la route de la gare-de-Satigny.

2.2 Eaux usées

Les eaux usées du PLQ sont évacuées à la station d'épuration du Bois-de-Bay par l'intermédiaire du réseau public existant sous la route de la gare-de-Satigny.

3. Concept de gestion et d'évacuation des eaux

3.1 Eaux pluviales

Infiltration

Le périmètre du PLQ se situe dans une zone où les possibilités d'infiltration sont mauvaises.

En conséquence, l'infiltration massive et centralisée ne constitue pas une alternative pour la gestion des eaux pluviales du périmètre. Cela n'exclut cependant pas une diminution de l'imperméabilisation et la mise en œuvre de revêtements qui favorisent l'infiltration diffuse.

Contrainte de rejet

La contrainte de rejet est fixée par la sensibilité du milieu récepteur, le nant d'Avril, à une valeur de **10 l/s/ha pour un temps de retour 10 ans**.

Imperméabilisation

Les hypothèses d'occupation du sol sont:

- les toitures sont en pente et de fait ne peuvent être éligibles pour faire de la rétention ;
- les routes, cheminements piétons et places sont en revêtement imperméable ;
- les surfaces vertes sur le parking souterrain ont une épaisseur de terre de 10 à 25 cm ;
- les surfaces vertes hors de l'emprise du parking souterrain sont en pleine terre.

Le tableau ci-dessous détaille les surfaces prises en compte pour le calcul de l'imperméabilisation de la parcelle :

Type de surface	Surface (m ²)	Cr
Toitures – toit incliné	1'193	0.95
Routes, chemins et place imperméables	982	0.9
Espaces verts sur dalle (épaisseur 10-25 cm)	310	0.65
Espaces verts pleine terre	1'586	0.15
TOTAL	4'071	0.6

Selon ces hypothèses, des mesures de gestion des eaux pluviales doivent être mises en œuvre pour respecter la contrainte de rejet.

Gestion et évacuation

L'évacuation des eaux pluviales se fera par l'intermédiaire des canalisations et ouvrages de gestion des eaux privés et raccordés aux équipements publics de la route de la Gare-de-Satigny.

La rétention en toiture n'étant pas envisageable sur des toits inclinés, la rétention des eaux doit se faire dans les espaces publics. Avec les hypothèses d'aménagements décrites plus haut, le **volume total de rétention est de 76 m³**.

Les eaux des toitures devront obligatoirement transiter par les ouvrages implantés dans les espaces publics. Des difficultés techniques liées à ces raccordements pourraient surgir du fait de l'emplacement du parking souterrain. Ainsi, la réalisation de deux bassins de rétention pourrait être envisagée.

3.2 Eaux usées

L'évacuation des eaux usées se fera par l'intermédiaire de canalisations privées raccordées aux équipements publics de la route de la Gare-de-Satigny.

4. Financement

Les équipements de gestion et d'évacuation des eaux à mettre en place auront le statut d'équipements privés.

Les requérants s'acquitteront de la taxe unique de raccordement (TUR) au moment de la requête en autorisation de construire. Pour la composante « eaux pluviales » les abattements prévus dépendront du mode de réalisation de la ou des bassin(s) de rétention. A titre indicatif, selon les hypothèses prises plus haut, la TUR eaux pluviales serait de l'ordre de 16'000 CHF HT si la rétention est enterrée et de 5'500 CHF HT si elle est réalisée à ciel ouvert.

Note établie le 22 novembre 2017